



Tél : 1-866-661-6866 | Télécopieur : 1-866-661-6766 | courriel : gtfmtl.facilitrade@tdsecurities.com

Destinataire : **La Banque Toronto-Dominion**

Succursale : _____

Date: _____ / _____ / _____
(jj/mm/aaaa)

VEUILLEZ TAPER OU ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Veillez modifier la lettre de crédit documentaire irrévocable n° : _____ (Indiquez le numéro de la lettre de crédit)

Nom du demandeur : _____

Nom du bénéficiaire : _____

Nouvelle date limite d'expédition : _____

Nouvelle date d'échéance : _____

Indiquer la devise : _____

Augmentation du montant du crédit: _____

Réduction du montant du crédit : _____

Nouveau montant du crédit après la modification : _____

Changements à la description de la marchandise : _____

Autres changements dans les documents ou les modalités :

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

RÉSERVÉ À LA BANQUE

L'indemnité permanente pour l'Accord sur crédit documentaire a été versée au dossier. La demande a été approuvée au niveau de l'entreprise / de la division/ de la direction.

En date du _____
(jj/mm/aaaa)

Signature de la succursale Numéro

Signature de la succursale Numéro

Cette demande est assujettie au maintien de l'Accord sur crédit documentaire que nous avons exécuté et que nous vous aurons remis, et dont les dispositions sont par les présentes applicables à la présente demande et au crédit.

Le demandeur confirme que l'octroi de ce crédit est licite en vertu de toutes les sanctions économiques et commerciales, les lois sur les contrôles à l'exportation, les lois sur les importations et les lois antiboycott applicables, et ne se traduira pas par une violation de ces lois et sanctions par La Banque Toronto-Dominion ou les membres de son groupe. Le demandeur convient que La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe peuvent, à leur entière discrétion, refuser de fournir des services relativement à la lettre de crédit ou de garantie, s'ils déterminent que la prestation de ces services pourrait contrevenir à ces lois et sanctions ou concerner, directement ou indirectement, des pays, particuliers ou entités sanctionnés par les Nations Unies, le Canada, les États-Unis ou tout autre territoire visé par cette opération, sans engager leur responsabilité.

DIRECTIVES POUR LA SUCCURSALE DEMANDEUSE : chaque fois qu'une demande de retrait vise par les présentes un CONTRAT À LIVRER, le numéro de contrat, le montant et la date d'échéance doivent être transmis au bureau émetteur. (Reportez-vous au MOP, section 19, par. 52)

Nom du demandeur :

Signature autorisée du demandeur